



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 4 juillet 2017

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Plémet

Comité de suivi des études du 4 juillet 2017

Yves Le Breton, Préfet des Côtes-d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-Président de la Région Bretagne ont réuni, mardi 4 juillet 2017, en mairie de Plémet, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Plémet. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le conseil départemental des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement. L'occasion de partager les conclusions de l'enquête publique menée fin 2016 - début 2017 et les conditions de poursuite de cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

Les conclusions de l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique

Le projet d'aménagement au niveau de Plémet (section d'environ 8km) a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du 23 novembre 2016 au 6 janvier 2017.

Cette enquête a été mobilisatrice et s'est déroulée dans une ambiance propice à l'échange, ce qui a permis un débat riche d'enseignements pour la suite du projet. Elle a montré que le projet était très attendu et s'est conclue par un **avis favorable** du commissaire enquêteur le 9 février 2017, avec néanmoins **deux réserves et deux recommandations**.

La première réserve concerne **l'échangeur Est** qui a fait l'objet de prises de positions contradictoires au sein de la population : le commissaire enquêteur a préconisé de renoncer au projet de barreau initialement présenté à l'enquête publique, qui partait du giratoire Nord de l'échangeur vers la rue de Rennes et aurait nécessité la démolition d'une habitation fraîchement rénovée. Il a recommandé de retenir une nouvelle variante d'échangeur Est, étudiée par le maître d'ouvrage (DREAL Bretagne) pendant l'enquête et présentée lors du Comité de Suivi. Cette variante est beaucoup plus favorable pour le cadre de vie du hameau de la Fourchette et permet de maintenir l'accès historique au centre-ville tout en garantissant un accès rapide à la rocade Est et à la zone d'activités du Ridor.

→ **La DREAL a répondu favorablement à la demande du commissaire enquêteur et poursuivra les études d'optimisation de cette variante.**

Le Commissaire Enquêteur a émis une seconde réserve concernant l'**échangeur Ouest** : il a recommandé l'abandon du projet de construction du pont rétablissant la RD1 au niveau du lieu-dit la Poterie au motif de préserver le Centre Hospitalier voisin des nuisances sonores induites par le projet routier et de réaliser une passerelle au-dessus de la RN 164 pour relier le secteur de Belna (où se trouvent l'IME et le CAT) au centre de Plémet. Ce sujet n'avait jamais été évoqué par la population lors des concertations précédentes.

→ **La DREAL n'a pas répondu favorablement à cette demande : elle a expliqué que cette option occasionnerait des impacts et inconvénients supplémentaires et rappelé que les mesures déjà prévues dans le projet, permettront de maintenir le bruit auquel est exposé le centre hospitalier à des niveaux inférieurs à ceux constatés aujourd'hui. La DREAL propose même d'aller au-delà des objectifs réglementaires en matière de protections phoniques avec des protections complémentaires le long de la RD1.**

Enfin, le Commissaire Enquêteur a confirmé l'absence de nécessité d'un ouvrage de franchissement supplémentaire sur le secteur du Bos-Josselin ou sur le secteur du hameau des Terres.

Les conclusions que la DREAL a tiré de cette enquête préalable à la DUP seront présentées prochainement aux 2 associations de riverains très actives pendant l'enquête et aux dirigeants du Centre Hospitalier en présence du maire de Plémet.

Nécessité d'une nouvelle enquête publique à l'automne 2017

La conduite d'une enquête publique nécessite de s'assurer que les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme) autorisent la réalisation du projet routier. Parallèlement à la procédure d'enquête publique DUP sur le projet routier au niveau Plémet, des procédures d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-CIDERAL et du PLU de Laurenan étaient donc menées. L'État et les collectivités avaient veillé à ce que ces projets de nouveaux documents d'urbanisme soient bien compatibles avec le projet routier.

Si l'élaboration du PLU de Laurenan est en passe d'aboutir, il n'en est pas de même pour le PLUi. Le PLU de Plémet reste donc en vigueur, or il n'est pas compatible avec le projet routier.

Une nouvelle enquête publique va donc être nécessaire pour assurer cette mise en compatibilité.

Le projet présenté à la nouvelle enquête sera modifié suivant les conclusions tirées par l'État de la première enquête. Cette nouvelle enquête publique préalable à la DUP devrait se tenir fin septembre – début octobre 2017.

La poursuite du projet pour un démarrage du chantier en 2020

Les études de détail, qui permettront de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, vont se poursuivre. L'objectif est de définir un projet suffisamment précis afin de figer, pour l'été 2018, les emprises nécessaires à la réalisation du projet routier, ce qui permettra d'initier les dernières procédures réglementaires : enquête parcellaire, dossier d'autorisation environnementale, diagnostic archéologique...

L'objectif est de démarrer les travaux en 2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN – 02 96 62 43 02
DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11
Région Bretagne : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne à la prochaine contractualisation. Cela représente un effort financier sans précédent.

